news tank higher ed & research

L'abonnement à News Tank est payant, merci de respecter la propriété intellectuelle et de ne pas transférer cet article sans autorisation préalable de News Tank.
Imprimé par Xavier Teissedre pour son seul usage (ab. n° 13929)

La CPU et des établissements franciliens participent pour la première fois au salon des tournages

Paris - Publié le mercredi 10 janvier 2018 à 15 h 03 - Initiative n° 110225

La CPU et plusieurs établissements franciliens participent au salon des tournages, organisé par la commission du film d'Ile-de-France, les 22 et 23/01/2018, à la Halle de la Villette, annonce la CPU le 09/01/2018. « L'occasion de faire découvrir aux professionnels du cinéma l'immense richesse du patrimoine des établissements d'enseignement supérieur et de recherche », indique la conférence.

Selon la CPU, les universités accueillent de plus en plus de tournages de films. « Et c'est une bonne chose, car les universités détiennent des patrimoines historiques et culturels riches qui recèlent de lieux de savoir et de vie multiples : bibliothèques, bureaux, amphithéâtres, salles de cours, laboratoires, cafétérias, couloirs, espaces verts ou sportifs, mais aussi musées, pharmacies, bergeries… » Les 18 millions de mètres carrés de parc immobilier dont disposent les universités et grands établissements, soit 30 % des bâtiments publics, « constituent une réserve importante de lieux de tournages et une source d'inspiration pour les cinéastes ».

Parmi les établissements d'enseignement supérieur participants : l'Université d'Évry Val d'Essonne, l'Université Paris-Diderot, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'Université Paris-Nanterre, l'Université Paris-Est-Marne-la-Vallée, l'Université de Cergy Pontoise, Science Po et l'Observatoire de Paris. « Proposée cette année uniquement aux établissements franciliens, l'opération pourrait s'étendre à toutes les universités si l'aventure se révélait concluante », précise la CPU.

La 8e édition du salon du tournage

Créé en 2011, le salon des lieux de tournage entend « permettre à la fois

- à des sites franciliens, aux départements, mais aussi à l'ensemble des régions françaises, de présenter leurs décors et leur politique d'accueil des tournages ;
- aux professionnels de découvrir de nouveaux lieux ou des éléments méconnus de sites emblématiques ainsi que les offres des sociétés de prestations de tournage. »

Il est organisé par la Commission du film d'Ile-de-France, un Epic créé en 2004, à l'initiative de la Région Ile-de-France, dans le cadre de sa politique culturelle pour assurer la valorisation de la filière audiovisuelle et cinématographique et avec le soutien du CNC et de Film France.

Les tournages ayant eu lieu dans des universités

Selon la CPU, parmi les tournages de film s'étant déroulés dans des universités et des grands établissements, figurent notamment :

- Michel Hazanavicius avec « Redoutable »,
- Luc Besson avec « Lucy »,
- Alexandre de La Patellière et Matthieu Delaporte avec « Le prénom »,
- Thomas Gilou avec « La vérité si je mens 3 »,
- Christopher Nolan avec « Inception »,
- Yvan Attal avec « Le brio ».

Conférence des Présidents d'Université

Statut : association Loi de 1901
Composition : une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.
Bureau
Gilles Roussel président
Fabienne Blaise, vice-présidente
Khaled Bouabdallah, vice-président
Missions :
- Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.
- Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.
Moyens :
- une équipe permanente (27 personnes)
- des conseillers et consultants (7 personnes)
- s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des Présidents d'Université
103 boulevard Saint-Michel
75005 Paris - FRANCE

Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/10/14 à 13:00

© News Tank 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »